

L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ DU SECTEUR DE L'ASSURANCE SÉLECTIONNÉ PAR ASTRÉE - DÉCEMBRE 2022 - N° 48

LA REVUE DE PRESSE

Condamnation de la société Free par la CNIL

<u>La société FREE a été condamnée à une amende de 300 000 euros par la</u>

<u>CNIL</u> et à se mettre en conformité concernant la gestion des demandes de droit d'accès des personnes pour :

- Non-respect du droit d'accès et du droit d'effacement des personnes concernées
- Faible robustesse des mots de passe
- Stockage et transmission en clair des mots de passe des comptes utilisateurs;
- Remise en circulation d'environ 4.100 boitiers « Freebox » mal reconditionnés (les données d'anciens abonnés n'étaient pas correctement effacées)

5 décembre « Le superviseur face à l'incertitude », une conférence de l'ACPR

Lors de cette conférence, l'Autorité

a affirmé que trois recommandations devraient voir le jour l'an prochain :

- Sur l'assurance-vie pour mi 2023 pour la transparence des frais
- Sur la gouvernance produit et la gestion des conflits d'intérêts mi 2023
- Sur l'assurance emprunteur

Par ailleurs, une révision de la recommandation sur le devoir de conseil de 2013 est prévue dans le courant de l'année 2023.



L'ACPR sanctionne la Caisse régionale Languedoc du Crédit agricole

<u>L'ACPR prononce une amende de 1.5 millions d'euros</u> et un blâme pour l'incomplétude du dispositif en matière de LCB-FT notamment la détection des opérations atypiques.

••/..



Communiqué de presse de France Assureur relative à l'assurance vie

France Assureurs invite ses membres

à renforcer l'examen des unités de compte référencées dans leurs contrats, à la suite de la conférence annuelle de l'ACPR du 5 décembre 2022.

Durant celle-ci, le Vice-Président a déclaré au sujet des frais de l'assurance vie : « tous les signaux semblent donc indiquer qu'un mouvement des professionnels serait opportun voire nécessaire. Ce mouvement devrait se caractériser par une double exigence de transparence et d'autoévaluation ».



Enquête de la DGCCRF sur le démarchage téléphonique

L'enquête menée par la DGCCRF en 2020 sur le démarchage téléphonique portait sur le respect par les professionnels de l'interdiction d'appeler les consommateurs inscrits sur Bloctel, la liste d'opposition au démarchage téléphonique. La DGCCRF publie aujourd'hui les chiffres de cette enquête.

Astrée vous souhaite une bonne semaine!

Avocats et consultants, nous sommes spécialisés dans les problématiques de distribution des produits d'assurances, bancaires et financiers depuis 25 ans.

Suivez toute notre actualité:



67 avenue Pierre Grenier - 92100 Boulogne Billancourt Tél. : 01 46 10 43 80